

CENOVUS ENERGY INC.

Information financière supplémentaire (non audité)

Annexe des états financiers consolidés intermédiaires au 30 juin 2019

Ratios consolidés de couverture des intérêts

Les ratios financiers ci-après sont présentés par Cenovus Energy Inc. (la « société ») dans le cadre du placement d'actions ordinaires, de titres de créance, d'actions privilégiées, de reçus de souscription, de bons de souscription, de contrats d'achat d'actions et (ou) d'unités de la société par voie de prospectus préalable de base daté du 10 octobre 2017. Ces ratios se fondent sur les états financiers consolidés de la société, lesquels sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière qui sont généralement reconnues au Canada.

Ratios de couverture des intérêts pour la période de douze mois close le 30 juin 2019¹⁾

Résultat net disponible pour tous les passifs financiers portant intérêt ²⁾	(fois) (2,0) x
Résultat net disponible pour tous les passifs financiers portant intérêt avant les (profits) pertes latents liés à la gestion des risques ³⁾	(3,8) x

1) La société a adopté IFRS 16, Contrats de location, au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. Par conséquent, l'information pour le semestre clos le 31 décembre 2018 n'a pas été retraitée alors que les coûts d'emprunt de 39 M\$ pour le semestre clos le 30 juin 2019 liés aux obligations locatives ont été pris en compte dans le calcul.

2) Représente le résultat net additionné de l'impôt sur le résultat et des coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt (y compris les obligations locatives), divisé par les coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt (y compris les obligations locatives).

3) Représente le résultat net additionné de l'impôt sur le résultat et des coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt (y compris les obligations locatives), avant les (profits) pertes latents liés à la gestion des risques, divisé par les coûts d'emprunt liés à tous les passifs financiers portant intérêt (y compris les obligations locatives).

La société est d'avis que le ratio de couverture établi d'après le résultat net disponible pour tous les passifs financiers portant intérêt avant les (profits) pertes latents liés à la gestion des risques est une mesure pertinente pour les investisseurs étant donné que la réalisation de ces (profits) pertes latents reste à déterminer et que ceux-ci seront réalisés au cours de périodes futures.